

Rapport annuel 2009



Schweizer Casino Verband
Fédération Suisse des Casinos
Federazione Svizzera dei Casinò



Table des matières

	Page
I. Préface du président	4-5
<hr/>	
II. Branche	
<hr/>	
1. Produit brut des jeux	6
2. Impôt sur les maisons de jeu	7
3. Aperçu par maison de jeu	8
4. Offres de jeux	9
<hr/>	
III. Activités de la Fédération	
<hr/>	
1. Initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun»	10
2. Augmentation de l'impôt sur les maisons de jeu	11
3. Interdictions de fumer	12
4. Tournois de poker	12
5. Augmentation de la taxe de surveillance	14
6. Remplacement du système d'entrée	14
7. Concept social: Etudes sur le caractère problématique de la pathologie du jeu	15
8. Lutte contre le blanchiment d'argent	15
<hr/>	
IV. Organes de la Fédération	
<hr/>	
1. Membres de la Fédération	16
2. Assemblée des délégués	16
3. Comité	16
4. Secrétariat	16
5. Fiduciaire	16
<hr/>	
V. Commissions particulières	
<hr/>	
1. Commission juridique	17
2. Commission technique	17
3. Commission sociale	17
4. Commission des experts	17
<hr/>	
VI. Comptes annuels	
<hr/>	
Bilan	18
Comptes d'exploitation	20
<hr/>	
VII. Membres	22
<hr/>	



I. Préface du président

Environnement économique difficile

Les casinos suisses disposent d'une offre attractive et sont bien positionnés. Comme pour d'autres branches du divertissement, l'année 2009 a cependant aussi laissé des traces dans le secteur des casinos. En 2009, les casinos suisses ont dû se défendre dans un environnement économique difficile. Les interdictions de fumer introduites dans presque tous les cantons touchent très fortement les casinos et la situation économique difficile a eu pour conséquence une baisse du chiffre d'affaires total (Produit brut des jeux) de 5.6 pour cent comparée à l'année précédente. Cependant, en comparaison avec les pays voisins qui durent enregistrer en partie des baisses massives, les pertes en Suisse purent être maintenues dans les limites.

Forte utilité économique des casinos

Les casinos suisses représentent aujourd'hui un facteur économique essentiel: en 2009, les casinos ont versé un montant de 479 mio de francs d'impôts sur les maisons de jeu. Ces impôts sont principalement destinés à l'AVS. Par le cofinancement de l'assurance vieillesse et survivants, les casinos fournissent une contribution importante qui profite à une vaste couche de la population.

En plus de l'impôt sur les maisons de jeu, les casinos ont versé en 2009 des impôts ordinaires d'entreprise d'environ de 35 mio de francs. Ainsi en 2009, ce sont des prestations fiscales de près d'un demi-milliard de francs au total qui ont été versées.

Les maisons de jeu suisses offrent près de 2'400 places de travail. La branche des casinos génèrent annuellement des chiffres d'affaires totaux de plus d'un milliard de francs en tenant compte des dépenses des employés des casinos et celles des clients en dehors des maisons de jeu.

Face à cela, il y a les frais sociaux occasionnés par les jeux de hasard dans les casinos. Une étude commandée par la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) se chiffre à 58,5 mio de francs par année. En comparaison, les frais sociaux provoqués par le tabac se situent à près de 11'000 mio de francs et par l'alcool à près de 7'000 mio de francs.

Défis politiques

Le réjouissant développement de la branche à ses débuts a eu pour conséquence que le fisc prend encore plus d'argent dans la caisse des casinos en ayant augmenté l'impôt sur les maisons de jeu à partir de 2010. L'initiative lancée par la Loterie Romande «Pour des jeux d'argent au service du bien commun» attaque de front les casinos. Elle compromet leur existence et de ce fait les recettes de la Confédération provenant de l'impôt sur les maisons de jeu. Le but caché de l'initiative, soit de laisser exploiter de manière incontrôlable, par les sociétés cantonales de loteries, des appareils à sous du type

Tactilo hors des casinos doit être rigoureusement rejetée. La Fédération Suisse des Casinos FSC combattra énergiquement cette initiative.

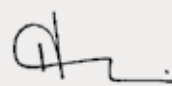
Sur l'agenda politique il y a encore les interdictions de fumer problématiques pour les casinos. La Ligue pulmonaire récolte des signatures pour la stricte interdiction de fumer. Elle veut à nouveau abroger la loi concernant la protection contre la fumée passive décidée par la Confédération en 2009 et même la renforcer. Il s'agit ici de quelque chose que l'on veut nous imposer à tout prix. La FSC la refuse clairement.

Regard vers l'avenir

Avec le redressement de la conjoncture générale la situation économique de la branche des casinos va se stabiliser. Pour que les maisons de jeu suisses aient encore du succès à l'avenir, les régularisations légales doivent être effectuées avec modération.

Je remercie le comité, le secrétariat et les mandataires de la FSC qui se

sont engagés tout au long de l'exercice pour le bien et le développement de la branche des maisons de jeu. La FSC est armée pour l'avenir.

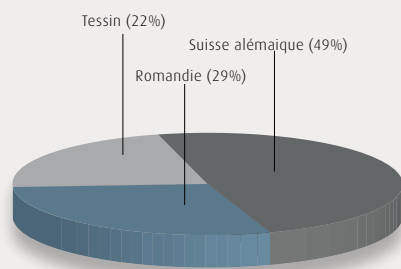


Daniel Frei
Président



II. Branche

Répartition Produit brut des jeux



1. Produit brut des jeux en baisse

Les maisons de jeu suisses disposent d'une offre attractive. Comme d'autres domaines de l'industrie des divertissements, les casinos ont également ressenti le développement négatif de 2009. Le produit brut des jeux des casinos suisses s'est élevé en 2009 à 936,4 mio de francs. Par rapport à l'année précédente, cela représente une baisse de 5,6 pour cent.

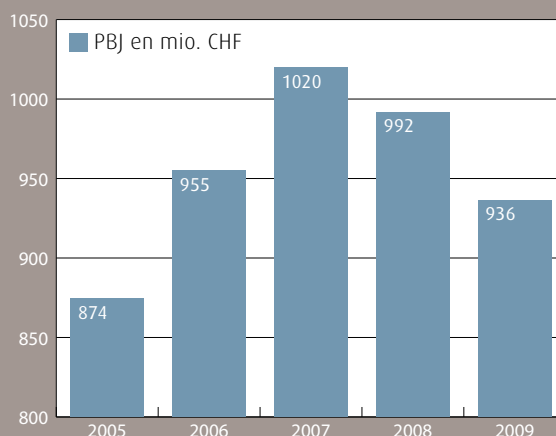
Après l'ouverture des casinos avec concession – basée sur la loi sur les maisons de jeu – au cours des années 2002/03, le produit brut des jeux (PBJ) n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2007 pour atteindre alors le point culminant. Depuis lors, les chiffres d'affaires sont en baisse. En 2009, le PBJ est tombé en-dessous du niveau de l'année 2006.

Les chiffres d'affaires en baisse doivent être attribués en premier lieu à l'interdiction de fumer et à la crise économique. Les casinos sont très touchés par l'interdiction de fumer car plus de 50% des clients sont fumeurs. En comparaison de cela, la part des fumeurs de l'ensemble de la population se situe vers 29%.

En outre, les casinos suisses sont de plus en plus soumis à une concurrence nouvelle. Il s'agit d'une part de casinos qui viennent d'ouvrir à proximité de la frontière suisse (Blotzheim en Alsace, Campione au nord de l'Italie), de tournois de poker organisés par des tiers hors des casinos ainsi que par la concurrence en augmentation de jeux électroniques de hasard comme par exemple les appareils à sous Tactilo de la Loterie Romande, les billets Internet de loteries cantonales et un nombre important de casinos online illégaux.

Produit brut des jeux PBJ

Le produit brut des jeux veut dire la différence entre les mises et les gains versés. Il peut être désigné comme chiffre d'affaires de l'exploitation des jeux.





2. Impôt sur les maisons de jeu 2009: 479 mio de francs

Les casinos suisses ont versé en 2009 un total de 479 mio de francs d'impôt sur les maisons de jeu (année précédente 517 mio de francs). Vu la baisse du produit brut des jeux, l'impôt sur les maisons de jeu a également diminué. L'impôt sur les maisons de jeu est principalement

destiné à l'AVS. L'assurance vieillesse et survivants (AVS) couvre les rentes qui sont versées aux personnes concernées en âge de retraite et lors de décès. Par le cofinancement de l'AVS, les casinos fournissent une contribution importante pour le bien de l'intérêt public.

Impôt sur les maisons de jeu

L'impôt sur les maisons de jeu est un impôt spécial que la Confédération prélève sur le produit brut des jeux. Après déduction de l'impôt sur les maisons de jeu du produit brut des jeux, les casinos déduisent du montant restant les frais (personnel, exploitation, etc.). Le bénéfice restant après la déduction des coûts est soumis à l'impôt sur les bénéfices des entreprises.

Le taux d'impôt de l'impôt sur les maisons de jeu est progressif et se situe entre 40 et 80 pour cent. L'impôt produit par les maisons de jeu avec concession A va à 100% à l'AVS, l'impôt produit par les maisons de jeu avec concession B va pour 60% à l'AVS et pour 40% au canton d'implantation.

En Suisse il y a 7 casinos avec une concession A et 12 casinos avec une concession B.

Les casinos A peuvent offrir un nombre illimité d'automates de jeux de hasard et de jeux de table. Les mises et les gains ne sont pas limités légalement.

Les casinos B ne peuvent offrir qu'un nombre limité d'automates de jeux de hasard et de jeux de table. En outre, les mises et les gains sont limités.

Les deux catégories de concessions doivent remplir les mêmes obligations en ce qui concerne la responsabilité, la sécurité de l'exploitation des jeux, la protection sociale et empêcher la criminalité.

3. Aperçu par casino



Casino	PBJ 2009 en mio CHF	Comparaison BPJ 2008/09	Impôt sur les maisons de jeu en mio francs
Montreux A	116.2	-4.9%	69.1
Baden A	111.3	1.1%	65.2
Bâle A	97.6	-5.9%	54.2
Mendrisio B	92.6	-14.8%	50.2
Meyrin* B	87.7	-2.5%	50.4
Lugano A	79.4	-8.5%	40.8
Berne A	58.4	-6.7%	27.1
Lucerne A	50.6	-4.2%	22.6
Pfäffikon B	42.5	-0.5%	19.7
St-Gall A	40.2	-14.8%	17.1
Locarno B	31.2	-3.8%	13.7
Fribourg B	28.4	2.2%	11.6
Bad Ragaz B	26.2	-0.8%	11.2
Crans-Montana* B	21.9	-6.8%	5.6
Courendlin B	16.8	2.6%	6.8
Schaffhouse B	16.7	-3.8%	6.8
Interlaken B	12.0	-11.7%	4.8
St. Moritz B	4.2	-14.8%	1.1
Davos B	2.7	-12.9%	0.7
Total	936 mio CHF	-5.6%	479 mio CHF

A Casino avec concession A

B Casino avec concession B

* Non membre FSC

4. Offre de jeux



Jeux de table

Les jeux de table principalement offerts dans les casinos suisses sont la roulette américaine, le black jack et le poker. La roulette française et punto banco par contre ne sont que rarement offerts.



Automates de jeu de hasard

En 2009, dans les maisons de jeu suisses au total environ 3'800 automates de jeux de hasard étaient exploités. 80 pour cent du produit brut des jeux venaient des automates de jeux de hasard.



Visiteurs et employés

Avec environ 5,4 millions d'entrées, les casinos ont enregistré autant de visiteurs que l'année précédente. Les casinos ont occupés en tout environ 2'400 personnes (2'220 postes à plein temps).

Jeux de table	Automates de jeu de hasard
252 tables	3'817 automates
20% du PBJ	80% du PBJ
5,4 millions d'entrées	
2'423 employés	

III. Activités de la Fédération

1. Initiative populaire «Pour des jeux d'argent au service du bien commun»

En 2009, l'initiative populaire «Pour des jeux d'argent au service du bien commun» lancée par la Loterie Romande a abouti et la procédure pour le traitement de l'initiative a été déclenchée auprès de la Confédération. En tenant compte de certains délais, Confédération et parlement prendront position face à l'initiative et établiront le cas échéant un contre-projet direct ou indirect.

La FSC rejette l'initiative et soutient par contre un contre-projet raisonnable car l'initiative présente les désavantages suivants:

jeu et pour les loteries devraient par conséquent être harmonisées les unes aux autres (loi sur les maisons de jeu et loi sur les loteries) mais l'initiative demande maintenant le contraire. Elle veut que la compétence unifiée actuelle de la Confédération soit divisée. La législation relative aux loteries serait dorénavant de la compétence des cantons. Une politique consistante des jeux de hasard en Suisse deviendrait ainsi impossible. En particulier pour la lutte contre la dépendance du jeu et spécialement pour la protection des mineurs un contrôle sévère avait été introduit avec la promulgation de la loi sur les maisons de jeu de 1998. Il était défini que les appareils à sous ne pouvaient être exploités que dans les casinos car seul là un contrôle peut être garanti. Ce principe est annulé si maintenant les appareils à sous des sociétés de loteries peuvent avoir un accès libre et peuvent être ainsi exploités de manière non contrôlée dans les restaurants et les bars comme le demande l'initiative. Ce n'est pas seulement la protection contre la dépendance du jeu et la protection des mineurs qui est abandonnée: si les exigences des initiateurs sont acceptées, la situation concurrentielle devient inéquitable pour les maisons de jeu.



1. Aussi bien les maisons de jeu que les loteries offrent sur les marchés des jeux de hasard qui se rejoignent de plus en plus. Les législations pour les maisons de

2. Augmentation de l'impôt sur les maisons de jeu

2. L'initiative demande en outre que l'imposition des maisons de jeu corresponde à «l'intérêt public». Cette disposition sciemment imprécise a pour but l'étatisation des maisons de jeu: les casinos sont des entreprises privées et doivent pouvoir réaliser un rendement approprié. Si, à l'avenir, la totalité ou une grande partie du bénéfice est absorbée par les impôts il n'y aura plus d'investisseurs pour les maisons de jeu. Dans le cas extrême elles devraient fermer ou être nationalisées. L'initiative met ainsi en jeu l'existence des maisons de jeu. Par conséquent, l'initiative s'accommode facilement de la perte de l'impôt sur les maisons de jeu d'un demi-milliard de francs par année produit par les casinos pour le bien de l'intérêt public.

La Confédération a mis un groupe de travail sur pied qui doit établir des propositions pour un contre-projet à l'attention du conseil fédéral. La FSC est représentée dans ce groupe de travail et s'engage pour un contre-projet.

Le 11 septembre 2009, le Conseil fédéral a décidé une augmentation de l'impôt sur les maisons de jeu pour les sept casinos A dès 2010. Les casinos A sont donc soumis ainsi à la même imposition que les casinos B. A partir de 90 mio de produit brut des jeux, chaque million supplémentaire de chiffre d'affaires est taxé à 80%. La Confédération en attend des recettes supplémentaires d'environ 22 mio par année.

Les réflexions faites par la Confédération concernant l'augmentation de l'impôt sur les maisons de jeu ont débuté au début de 2007, au moment où les chiffres d'affaires des casinos étaient en constante augmentation. 2007 était l'année où les casinos réalisèrent les plus importants chiffres d'affaires. Depuis lors, les chiffres d'affaires ont baissé à cause des interdictions de fumer et à cause de la crise économique. Les bonnes recettes du passé ne seront plus atteintes dans un proche avenir.

C'est pourquoi, aujourd'hui la forme de l'impôt sur les maisons de jeu est considérée comme un frein à l'investissement. Les investissements ne sont effectués par les entreprises que lorsque ces derniers rapportent un bénéfice raisonnable. Une imposition trop élevée freine donc les investissements. Une forme dégressive du taux d'impôt après avoir atteint le

taux maximum stimulerait la croissance. Afin de rester compétitif face à la concurrence située aux alentours de notre pays des investissements supplémentaires sont nécessaires (un tiers du produit brut des jeux vient de clients étrangers). Ce n'est qu'ainsi que les maisons de jeu peuvent assurer efficacement leur succès et garantir à la Confédération, à l'avenir également, des recettes croissantes provenant de l'impôt sur les maisons de jeu.

La FSC avait combattu l'augmentation de l'impôt. Elle a au moins pu éviter une augmentation de l'impôt allant encore plus loin. Après que la voie de l'influence politique est épuisée, il ne reste plus qu'à voir si avec des moyens légaux il y a moyen de contrecarrer avec succès l'augmentation de l'impôt.

A vrai dire, une contradiction du système de l'impôt sur les maisons de jeu consiste dans le fait que la progression à froid n'est pas compensée ce qui est fait régulièrement avec tous les autres systèmes

d'impôts progressifs. La progression à froid est une augmentation d'impôt cachée due au renchérissement sur la base des tarifs d'impôts progressifs. Uniquement à cause de la progression à froid non compensée, les maisons de jeu durent supporter dans le passé une augmentation d'impôt cachée de plus de 90 mio de francs.

3. Interdictions de fumer

Au cours de l'exercice, la FSC a poursuivi la lutte contre la réglementation fédérale relative aux interdictions de fumer. Elle a essayé, au niveau fédéral, d'introduire un règlement d'exception pour les maisons de jeu. Les casinos ne sont à proprement parler pas des locaux publics car il existe un contrôle des entrées. Les jeunes ne sont pas exposés à la fumée et finalement chacun est libre de décider si lui ou elle veut fréquenter un casino. Politiquement, une exception pour les casinos ne fut pas réalisable. La disposition de la loi fédérale pour la protection de la population contre le tabagisme passif selon laquelle les cantons peuvent émettre des prescriptions plus strictes était inévitable car différents cantons avaient déjà au préalable édicté des prescriptions plus strictes. Les réglementations légitimées par des plébiscites populaires ne pouvaient pas être annulées à nouveau.

En étroite collaboration avec Gastro Suisse et l'Union suisse des arts et métiers il a par contre été possible d'obtenir que la réglementation fédérale autorise des fumoirs avec service et que la limitation de la surface de ces derniers soit arrêtée à un tiers de la surface totale au lieu de 80m².

Les cantons sont responsables de la mise en pratique des interdictions de fumer fédérales et cantonales. La structure fédéraliste permet une mise

en pratique autonome sur le plan cantonal des interdictions de fumer. L'exécution autonome dans les cantons offre des chances et ne devrait pas être standardisée. Ce n'est que comme cela que chaque casino pourra élaborer une solution individuelle avec son canton.

Le thème interdiction de fumer n'est pas encore classé. Sur le plan fédéral en 2009/2010 des signatures sont récoltées pour deux initiatives populaires opposées. L'initiative «Protection contre le tabagisme passif» de la Ligue pulmonaire ne veut plus qu'autoriser les fumoirs sans service. L'initiative «Pour une loi libérale sur l'interdiction de fumer» de la communauté d'intérêts des restaurateurs libres suisses veut annuler toutes les interdictions de fumer. Les conséquences des initiatives en question positives et négatives pour les maisons de jeu sont maintenant soigneusement analysées.

4. Tournois de poker

La CFMJ a qualifié certaines formes de tournois de poker (Texas Hold'em No Limit) de jeux d'adresse. Ainsi, ces tournois avec mise d'argent jusqu'à 500 francs peuvent être organisés par n'importe qui. La décision de la CFMJ critiquée dès le début par la FSC a eu des suites de plus en plus absurdes tout au long de l'exercice. Le nombre de tour-

nois organisés par des tiers a littéralement explosé. Aujourd'hui des centaines de tels tournois de poker ont lieu sans contrôle. Des tricheries et des agressions lors de tournois organisés en dehors des casinos se multiplient. Des contrôles ponctuels imprévus indiquent que des joueurs exclus des casinos participent librement à de tels tournois.

Le recours adressé au Tribunal Administratif Fédéral par la FSC contre la décision de la CFMJ a été rejetée par 2 des 3 juges. Le 9 octobre 2009, la FSC a adressé un recours au Tribunal fédéral. Dans le cadre du recours, les conséquences de l'European Poker Tour (EPT) ont été analysées. L'EPT est avec le World Series of Poker la plus importante série de tournois de poker au monde. Tous les 8 tournois de l'EPT qui ont eu lieu en 2009 ont été analysés. Chaque tournoi dure plus de 30 heures et avec un nombre moyen de participants plus de relances sont jouées que lors de tous les jeux tests de la CFMJ. L'analyse a démontré que lors de tournois de poker la chance prédomine clairement l'adresse. Aucun joueur n'a réussi à atteindre deux fois la table de la finale. Tous les tournois ont été gagnés par des «Nobodys», bien que de nombreux «Professionnels du poker» y aient participé. La décision du Tribunal Fédéral est attendue au cours du deuxième semestre de 2010.

Protection contre la tabagisme passif dans les cantons (gastronomie) Etat mars 2010

Cant.	Cant.	Entrée en vigueur	Sans fumeur	Fumeur, sans service	Etablissements fumeurs	Etablissements fumeurs
CH	✓	01.05.2010			✓	✓
AG	✓	01.05.2010			✓	✓
AI						
AR	✓	01.05.2010			✓	✓
BE	✓	01.07.2009			✓	
BL	✓	01.05.2010		✓		
BS	✓	01.04.2010		✓		
FR	✓	01.01.2010		✓		
GE	✓	01.11.2010		✓		
GL						
GR	✓	01.03.2008			✓	
JU						
LU						
NE	✓	01.04.2009		✓		
NW						
OW						
SG	✓ ✓	01.10.2008 01.07.2010		✓	✓	✓
SH						
SO	✓	01.01.2009			✓	
SZ	✓	01.05.2010			✓	✓
TG	✓	01.05.2010			✓	✓
TI	✓	12.04.2007			✓	
UR	✓	01.09.2009			✓	
VD	✓	15.09.2009		✓		
VS	✓	01.07.2009		✓		
ZG	✓	01.03.2010			✓	✓
ZH	✓	01.05.2010			✓	

Source: Office fédéral de la santé publique

5. Augmentation de la taxe de surveillance

Les maisons de jeu doivent couvrir elles-mêmes les coûts occasionnés par l'activité de surveillance de la CFMJ. Pour les casinos, la taxe de surveillance de 2009 s'élevait à 2,99 mio de francs. En outre, les casinos payèrent des taxes pour un montant total de 330'000 francs.

Ces dernières années, la taxe de surveillance a toujours augmenté plus fortement que le renchérissement annuel moyen. A l'époque de l'ouverture des maisons de jeu dans les années 2002/03 ainsi que pendant la période de croissance des maisons de jeu qui suivit et du temps nécessaire à la récolte d'expériences pour la fonction de surveillance, une augmentation annuelle de la taxe de surveillance était compréhensible. Entre-temps le processus de surveillance est cependant rodé et est consolidé. Il n'y a plus de dépenses supplémentaires pouvant justifier une nouvelle augmentation de la taxe de surveillance. La FSC a contrôlé en détail le financement des frais de surveillance et demandé au Département fédéral de justice et police (DFJP) le plafonnement de la taxe de surveillance.

6. Remplacement du système d'entrée



Les maisons de jeu sont obligées de contrôler l'identité des visiteurs et d'établir si une exclusion ou une interdiction de jeu ont été imposées. Le système d'entrée installé à cet effet est en exploitation depuis près de 10 ans. Pour le remplacer, la Fédération a mis un groupe de travail sur pied et a effectué une mise au concours. Suite à ces démarches, l'ordre a été transmis à Swisscom SA de développer un nouveau système d'entrée jusqu'à fin 2010. Une attention toute spéciale doit être consacrée à la sécurité d'exploitation et à la protection des données.

Augmentation de la taxe de surveillance	2007	2008	2009
Taxe de surveillance en CHF	2,79 mio. CHF	2,85 mio. CHF	2,99 mio. CHF
Augmentation en comparaison avec l'année précédente	4,9%	2,2%	4,8%

7. Concept social: Etudes sur le caractère problématique de la dépendance du jeu

Pour le compte de la CFMJ une étude sur le comportement de la population suisse en ce qui concerne les jeux de hasard et une étude sur les coûts sociaux du jeu de hasard dans les casinos ont été établies. Les études publiées en 2009 donnent les résultats suivants:

- 80% des personnes avec problèmes de jeux de hasard utilisent des offres en dehors des casinos (loteries, paris, Internet, poker, etc.). 20 % des personnes avec problèmes de jeux de hasard profitent des offres des casinos.
- Si l'on se réfère aux maisons de jeu 20'000 personnes environ présentent un comportement problématique ou pathologique (dépendance du jeu).
- Les coûts sociaux occasionnés par les maisons de jeu s'élèvent à 58,5 mio de francs par année.

En comparaison avec le tabac et l'alcool, la situation se présente comme suit:

Par personne concernée, les coûts sociaux directs et indirects occasionnés par les casinos sont approximativement les mêmes que ceux du tabac. Par rapport à l'alcool les coûts par cas du jeu de hasard se situent nettement en dessous. Ceci avant tout à cause des coûts de santé plus importants provoqués par la dépendance à l'alcool. Vu dans l'ensemble, les coûts sociaux occasionnés par la dépendance aux jeux de hasard sont nettement moins élevés que ceux du tabac ceci

à cause du nombre relativement peu important des personnes concernées (20'000 personnes).

Les experts questionnés dans le cadre des études font observer que les personnes interdites dans les casinos désirent être mieux protégées des offres de jeux de hasard en dehors des casinos suisses. Cela concerne en particulier des maisons de jeu en dehors de Suisse, les appareils à sous Tactilo de la loterie Romande et les offres sur Internet.

8. Lutte contre le blanchiment d'argent Organisme d'autorégulation OAR

Au 1er février 2009, l'organisme d'autorégulation pour la lutte contre le blanchiment d'argent jusqu'ici géré en tant que partie de la FSC a été transféré en une nouvelle «Société sœur» autonome OAR Casinos (Organisme d'autorégulation des casinos suisses). La nouvelle structure est opérationnelle depuis le 1er février 2009 et s'est établie sans problème. Toutes les fonctions du nouvel OAR Casinos sont exercées par les personnes engagées

jusqu'à présent; le seul nouveau venu est Marc Friedrich qui représente les intérêts de la FSC au comité d'OAR Casinos. Ce dernier est présidé par Dr iur Andreas Landtwing. Comme responsable du secrétariat et du service spécialisé c'est toujours Dr iur George Häberling qui est en fonction. A l'exception de Mendrisio toutes les maisons de jeu faisant partie jusqu'à présent d'OAR ont rejoint le nouveau OAR Casinos.

A part cela, 2009 entre dans l'histoire d'OAR Casinos comme étant une année vraiment discrète. Il n'y a pas eu de modifications notables des bases légales. La commission de contrôle a constaté une fois de plus un très bon standard général dans l'accomplissement des règles de déontologie. Les entretiens personnels et autres contacts entre OAR et CFMJ ainsi qu'avec MROS (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent) ont été jugés comme étant constructifs. Les formations et les consultations spécialisées des membres par les différents organes de l'OAR ont trouvé un bon écho. Les relations avec d'autres organismes d'autorégulation purent encore être renforcées et la part des cotisations des membres qui dépend des recettes a pu être réduite encore une fois (à 1 pour mille du PBJ).

	Jeux de hasard	Tabac	Alcool
Coûts sociaux p.a.	58,5 mio. CHF	11'000 mio. CHF	7'000 mio. CHF
Nombre de personnes concernées	20'000	1,9 Mio.	357'000

Source: Calculs Bureau d'études travail et politique sociale BASS

IV. Organes de la Fédération

1. Membres

Au cours de l'exercice 17 des 19 maisons de jeu suisses étaient affiliées à la FSC (voir la liste des membres en dernière page). Les casinos de Meyrin et de Crans-Montana ne sont pas membres de la FSC.

2. L'assemblée des délégués

Lors de l'assemblée ordinaire des délégués du 30 avril 2009 au Grand Resort à Bad Ragaz, le président et les membres du comité ont été réélus jusqu'en 2012 pour un mandat de trois ans. Un autre point important de l'ordre du jour était la révision des statuts de la FSC qui a permis de transférer l'organisme d'autorégulation pour la lutte contre le blanchiment d'argent dans une société soeur autonome de la FSC.

En tant qu'hôtes de l'assemblée des délégués Dr. Benno Schneider, président de la CFMJ et Monsieur Jean-Marie Jordan, directeur de la CFMJ étaient présents.

3. Comité

Le comité s'est retrouvé pour 6 séances au cours de l'exercice et a tenu plusieurs conférences téléphoniques. Il se compose des personnes suivantes:

Président: Daniel Frei

Représentants des casinos A:

- Guido Egli (Grand Casino Lucerne)
- Peter Probst, vice-président (Grand Casino Baden)
- Gert Thoenen (Grand Casino Bâle)

Représentants des casinos B:

- Peter Bratschi (Casino Bad Ragaz)
- Max Geu (Casino Zürichsee)
- Gilbert Monneron (Casino Fribourg)
- Hubertus Thonhauser (Casino St-Moritz)

4. Secrétariat

Le secrétariat de la FSC est dirigé par Marc Friedrich. Beatrice Messer est assistante. Margrit Martin est responsable du secteur «Concept social» et de la comptabilité.

5. Fiduciaire

La maison HoGa Treuhand, fiduciaire à Interlaken, s'occupe de la révision des comptes.

V. Commissions spécialisées



1. Commission juridique

Vu la régulation extrêmement stricte de la branche, les maisons de jeu sont souvent confrontées à des questions et des problèmes juridiques. Pour soutenir et conseiller les membres dans ce domaine d'une importance majeure, nous disposons d'une commission juridique.

2. Commission technique

La commission technique (CT) s'occupe de toutes les questions opérationnelles découlant de l'exploitation des jeux.

3. Commission sociale

La commission sociale se compose des responsables du concept social des casinos. Elle représente une importante plate-forme d'échange d'expériences entre les maisons de jeu et veille à l'optimisation des questions de la protection sociale. La commission sociale s'est réunie pour cinq séances en 2009 et a eu des entretiens avec la CFMJ. La commission est composée des membres suivants:

- Margrit Martin, responsable du concept social de la FSC
- Christian Aumüller, Casino Berne
- Andrea Camponovo, Casino Mendrisio
- Lisiane Schürmann, Casino Montreux
- Ernesto Sommer, Casino Baden
- Daniel Vogt, Casino Pfäffikon
- Michèle Wilhelm, Casino Bâle

4. Commission des experts

Cette commission est à disposition de la FSC en tant qu'organe consultatif dans le but de favoriser efficacement la prévention de la dépendance au jeu. La commission s'est réunie pour trois séances en 2009 et est composée des spécialistes suivants:

- Dr méd. Andreas Canziani
- Dr méd. Tazio Carlevaro
- Dr méd. Karin Faisst
- Prof. Jörg Häfeli
- Dipl.-psych. Renanto Poespodihardijo
- Dr méd. Claude Uehlinger

VI. Comptes annuels 2009
 Bilan au 31 décembre
 2009 avec comparaison
 d'année précédente

Actifs

Actifs circulants	2009	2008
Liquidités		
Caisse	Fr. 810.05	Fr. 194.65
Avoir en banque UBS	Fr. -	Fr. 17'556.75
Avoir en banque BCBE compte courant	Fr. 22'235.51	Fr. 84'519.22
Avoir en banque BCBE compte d'épargne	Fr. 713'674.00	Fr. 801'134.65
Autre Débiteurs		
Adm. féd. des contributions, impôt anticipé	Fr. 1'402.20	Fr. 3'938.55
Comptes de régularisation		
Paiement anticipé des primes d'assurance 2009	Fr. -	Fr. 587.60
Total actifs circulants	Fr. 738'121.76	Fr. 907'931.42
Patrimoine immobilisé		
Equipement de bureau		
Meubles équipement de bureau	Fr. 2'000.00	Fr. 2'000.00
Total patrimoine immobilisé	Fr. 2'000.00	Fr. 2'000.00
TOTAL ACTIFS	Fr. 740'121.76	Fr. 909'931.42

Passifs

Capital étrangers	2009	2008
A court terme / Comptes de régularisation		
Engagement fournisseurs, divers	Fr. 41'219.80	Fr. 74'892.65
Salaires / indemnités	Fr. -	Fr. 76'945.45
Prestations sociales	Fr. 15'778.70	Fr. 21'103.11
Comptes de régularisation passifs	Fr. 4'000.00	Fr. 9'950.00
Total capital étrangers	Fr. 60'998.50	Fr. 182'891.21
Fortune		
Fonds de réserve	Fr. 500'000.00	Fr. 500'000.00
Bénéfice reporté	Fr. 227'040.21	Fr. 262'560.20
Résultat	Fr. -47'916.95	Fr. -35'519.99
Total fortune	Fr. 679'123.26	Fr. 727'040.21
TOTAL PASSIFS	Fr. 740'121.76	Fr. 909'931.42



Comptes
d'exploitation
du 01.01.2009 -
31.12.2009 avec
budget et
comparaison
d'année
précédente

REVENUS	2009	Budget	2008
Contributions annuelles	Fr. 876'072.00	Fr. 875'400.00	Fr. 907'333.00
Intérêts créanciers	Fr. 4'006.20	Fr. 15'000.00	Fr. 11'253.25
Licence C-Key	Fr. 20'000.00	Fr. 20'000.00	Fr. 20'000.00
Autres revenus	Fr. 4'061.95	Fr. -	Fr. 5'093.30
TOTAL REVENUS	Fr. 904'140.15	Fr. 910'400.00	Fr. 943'679.55

DEPENSES	2009	Budget	2008
Siège administratif			
Salaires	Fr. 269'187.75	Fr. 271'000.00	Fr. 274'080.10
Prestations sociaux et autres charges de personelle	Fr. 41'544.14	Fr. 50'000.00	Fr. 41'520.89
Infrastructure	Fr. 16'139.85	Fr. 15'000.00	Fr. 13'541.40
Frais de déplacement etc.	Fr. 10'091.95	Fr. 15'000.00	Fr. 12'549.30
Perfectionnement	Fr. 9'372.00	Fr. 10'000.00	Fr. -
Loyer & frais accessoires	Fr. 31'754.75	Fr. 35'000.00	Fr. 34'798.10
	Fr. 378'090.44	Fr. 396'000.00	Fr. 376'489.79

Comité/administration			
Indemnité versée au comité	Fr. 72'900.00	Fr. 65'000.00	Fr. 74'833.35
Indemnités versées aux groupes de travail TFK, CS	Fr. 34'478.60	Fr. 40'000.00	Fr. 35'877.90
Indemnités journalières&frais de déplacements comité	Fr. 15'020.00	Fr. 35'000.00	Fr. 18'326.25
Frais administratifs généraux	Fr. 19'250.85	Fr. 20'000.00	Fr. 9'907.80
Assemblée des délégués	Fr. 5'637.75	Fr. 10'000.00	Fr. 7'705.65
	Fr. 147'287.20	Fr. 170'000.00	Fr. 146'650.95

Communication			
Traductions	Fr. 13'085.55	Fr. 30'000.00	Fr. 12'266.85
Public Relations	Fr. 93'825.90	Fr. 72'000.00	Fr. 78'623.60
Public Affairs	Fr. 64'560.00	Fr. 64'500.00	Fr. 64'560.00
	Fr. 171'471.45	Fr. 166'500.00	Fr. 155'450.45
Report	Fr. 696'849.09	Fr. 732'500.00	Fr. 678'591.19

	2009	Budget	2008
Report	Fr. 696'849.09	Fr. 732'500.00	Fr. 678'591.19
Conseil			
Mandats juridiques	Fr. 140'147.60	Fr. 50'000.00	Fr. 77'972.95
Groupe de travail impôts & redevances	Fr. -	Fr. -	Fr. 97'346.95
Mandats techniques	Fr. 25'158.05	Fr. 60'000.00	Fr. 15'126.55
Coopération téléphone 143	Fr. 25'500.00	Fr. 18'000.00	Fr. 25'500.00
Responsible Gambling Tool	Fr. 21'957.15	Fr. 30'000.00	Fr. 21'520.00
Actualisation Internet et IT	Fr. -	Fr. -	Fr. 8'371.30
	Fr. 212'762.80	Fr. 158'000.00	Fr. 245'837.75

Cotisations			
Cotisations à d'autres organisations	Fr. 38'841.10	Fr. 42'000.00	Fr. 39'375.15
Assemblée des délégués ECA en Suisse	Fr. -	Fr. -	Fr. 11'231.15
	Fr. 38'841.10	Fr. 42'000.00	Fr. 50'606.30

Impôts/assurances			
Impôts sur le revenu et la fortune	Fr. 970.80	Fr. 2'300.00	Fr. 1'160.05
Assurances	Fr. 587.60	Fr. 700.00	Fr. 734.50
Frais bancaires	Fr. 186.36	Fr. -	Fr. 470.75
	Fr. 1'744.76	Fr. 3'000.00	Fr. 2'365.30

Amortissements			
Amortissement de l'équipement de bureau	Fr. 1'859.35	Fr. 3'000.00	Fr. 1'799.00
TOTAL DEPENSES	Fr. 952'057.10	Fr. 938'500.00	Fr. 979'199.54

Recapitulatif			
Total Revenus	Fr. 904'140.15	Fr. 910'400.00	Fr. 943'679.55
Total Dépenses	Fr. 952'057.10	Fr. 938'500.00	Fr. 979'199.54
Pertes (-) / -exedent	Fr. -47'916.95	Fr. -28'100.00	Fr. -35'519.99

VII. Membres

Concessionnaires A			
Spielbank Baden AG	Haselstrasse 2 5400 Baden	Tél. 056 204 07 07 Fax 056 204 07 08	www.grandcasinobaden.ch
Airport Casino Basel AG	Flughafenstrasse 225 4025 Bâle	Tél. 061 327 20 20 Fax 061 327 20 30	www.grandcasinobasel.com
Grand Casino Kursaal Bern AG	Kornhausstrasse 3 3000 Berne 25	Tél. 031 339 55 55 Fax 031 339 55 50	www.grandcasino-bern.ch
Casinò Lugano SA	Via Stauffacher 1 6900 Lugano	Tél. 091 973 71 11 Fax 091 973 71 12	www.casinolugano.ch
Grand Casino Luzern AG	Haldenstrasse 6 6006 Lucerne	Tél. 041 418 56 56 Fax 041 418 56 55	www.grandcasinoluzern.ch
Casino de Montreux SA	Rue du Théâtre 9 Case Postale 387 1820 Montreux	Tél. 021 962 83 83 Fax 021 962 83 90	www.lucienbarriere.com
Grand Casino St. Gallen AG	St. Jakob Strasse 55 9000 St. Gall	Tél. 071 394 30 30 Fax 071 394 30 31	www.swisscasinos.ch

Concessionnaires B			
Casinò Admiral SA	Via Angelo Maspoli 18 6850 Mendrisio	Tél. 091 640 50 20 Fax 091 640 50 25	www.casinomendrisio.ch
Casino Bad Ragaz AG	Hans-Albrecht-Strasse 7310 Bad Ragaz	Tél. 081 303 39 39 Fax 081 303 39 99	www.casinoragaz.ch
Casino Davos AG	Promenade 63 7270 Davos Platz	Tél. 081 410 03 03 Fax 081 410 03 09	www.casinodavos.ch
Casino de Fribourg	Route du Lac 11 1763 Granges-Paccot	Tél. 026 467 70 00 Fax 026 467 70 07	www.lucienbarriere.com
Casino Interlaken AG	Strandbadstrasse 44 3800 Interlaken	Tél. 033 827 62 10 Fax 033 827 62 08	www.casino-interlaken.ch
Casino du Jura	Sur Haute-Rive 1 2830 Courrendlin	Tél. 032 436 10 80 Fax 032 436 10 81	www.lucienbarriere.com
Casinò Locarno SA	Largo Zorzi 1 Casella postale 1543 6601 Locarno	Tél. 091 756 30 30 Fax 091 756 30 31	www.casinolocarno.ch
CSA Casino Schaffhausen AG	Herrenacker 7 Postfach 8201 Schaffhouse	Tél. 052 630 30 30, Fax 052 630 30 31	www.swisscasinos.ch
Casino St. Moritz AG	27, Via Mezdi 7500 St. Moritz	Tél. 081 837 54 54 Fax 081 837 54 50	www.casinostmoritz.ch
Casino Zürichsee AG	Seedammstrasse 3 8808 Pfäffikon SZ	Tél. 055 416 30 30 Fax 055 416 30 31	www.swisscasinos.ch





Fédération Suisse des Casinos

Marktgasse 50

Case postale 593

CH-3000 Berne 7

Tél. +41 31 332 40 22

Fax. +41 31 332 40 24

info@switzerlandcasinos.ch

www.switzerlandcasinos.ch